

DÉPARTEMENT DU RHÔNE / COMMUNE DE SOUCIEU-EN-JARREST

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026-01-28/01

Nombre de conseillers en exercice 24
Quorum 13
Présents 19
Votants 21

Le vingt-huit janvier deux-mille vingt-six, à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la commune de Soucieu-en-Jarrest (Rhône) étant réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Arnaud SAVOIE, Maire.

Présents Arnaud SAVOIE, Gérard MAGNET, Nicolas TRICCA, Étienne FLEURY, Sylvie BROYER, Anne-Sophie DEVAUX, Isabelle BRAILLON, David ZÉRATHE, Magali BACLE, Stéphane PITOUT, Laurence CHIRAT, Mélanie BRENIER, Daniel ABAD, Bernard CHATAIN, Catherine CERRO, Marie-France PILLOT, Mélanie TRAVIER, Monique TALEB, Marie-Claude PHILIPPE.

Absents excusés Frédéric LOGEZ, Véronique AVENAS, Brice DEVIF.

Pouvoirs Marie-Pierre DUPRÉ-LA-TOUR donne à Gérard MAGNET, Sylviane LAFONT donne pouvoir à Nicolas TRICCA.

Secrétaire Gérard MAGNET

AMÉNAGEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS – CHOIX D'UN SCÉNARIO D'AMÉNAGEMENT

Nicolas TRICCA, Adjoint au Maire, en charge de la démocratie participative, la vie citoyenne et les sports, expose :

Les élus communaux, réunis en commission générale le 11 mars 2023, ont phasé les quatre grands projets restant à réaliser, à savoir : la construction d'un bâtiment périscolaire, la création d'une maison de santé, le développement des infrastructures sportives et l'acquisition et l'aménagement de la salle Saint Jean.

Par délibération n°2024-03-27/11 en date du 27/03/2024, le conseil municipal a créé une autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour l'aménagement des équipements sportifs qui a démarré en 2025.

Une étude de pré-programmation des équipements sportifs a été menée entre juin et décembre 2025. Elle a permis d'établir deux scénarii d'aménagements de ces équipements.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à :

Scénario 1	18 voix
Scénario 2	0
Abstention	0
Contre	3 voix

APPROUVE le scénario d'aménagement n°1,

PRÉCISE que ce scénario prévoit le démarrage de l'aménagement par la construction d'une Salle multisport tempérée,

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer une étude de programmation pour la construction d'une salle multisport tempérée en vue de l'établissement d'un avant-projet sommaire, préalable à la consultation en vue du recrutement d'un architecte.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

ID : 069-216901769-20260128-DE20260128_01-DE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Gérard MAGNET
Secrétaire

Arnaud SAVOIE,
Maire

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte :

Convocation du Conseil Municipal le 22/01/2026

Dépôt en Préfecture le - 2 FEV. 2026

Publication le - 2 FEV. 2026

Arnaud SAVOIE,
Maire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon, sis 184 Rue Duguesclin 69003 Lyon ou sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.